

Demande de dérogation ponctuelle

au contrôle à l'introduction de bovins avec la qualification « **Indemne IBR** »

Document à retourner **sous 7 jours** au GDS par l'élevage destinataire avec l'(les) **ASDA** (cartes vertes), **DATEES ET SIGNÉES** pour l'instruction de votre demande. La **DATE du mouvement** notifiée à l'EDE **doit être IDENTIQUE** à celle du transport.

DECLARATION :

*Élevage **vendeur***

*Élevage **acheteur***

N° DE CHEPTEL :

N° DE CHEPTEL :

NOM :

NOM :

Les exploitations déclarent avoir ce jour respectivement vendu / acheté le(s) bovin(s) listé(s) ci-dessous :

(En cas de nécessité, lister les autres bovins au verso)

N° bovin (10 chiffres)
FR
FR
FR

N° bovin (10 chiffres)
FR
FR
FR

N° bovin (10 chiffres)
FR
FR
FR

Nb de bovin(s) :

Les cheptels attestent respectivement que le transport entre les deux élevages s'est effectué ce jour, sans rupture de charge

Par : ☐ l'élevage vendeur

☐ l'élevage acheteur

☐ **un transporteur***

*** Cadre à remplir par le transporteur** (si autre que les éleveurs)

Cachet et signature du transporteur :

Je soussignéatteste
avoir réalisé le transport le/...../..... avec le
véhicule immatriculé, **de ferme à ferme, sans**
rupture de charge (camion lavé et désinfecté idéalement).

INTRODUCTION DANS LE CHEPTEL ACHETEUR :

En tant que cheptel introducteur, vous demandez à déroger au contrôle sérologique à l'introduction IBR de ce(s) bovin(s), vous vous engagez à :

➔ Avoir pris connaissance que cette demande de dérogation vous prive de tout recours à une action en réhabilitation, si un contrôle de ce(s) bovin(s) s'avérait nécessaire au-delà d'un délai de 10 jours suivant son (leur) arrivée dans votre élevage.

Date du transport :

Signature de l'élevage vendeur :

Signature de l'élevage acheteur :

⚠ DOCUMENT A RETOURNER DANS UN DELAI DE 7 JOURS AU GDS44 AVEC LES ASDA ⚠

ATTENTION : D'autres maladies fréquentes et impactantes pour votre élevage peuvent être introduites dans votre troupeau lors d'achat d'animaux non contrôlés. Nous vous recommandons de **contrôler le statut des animaux introduits en BVD, Néosporose, et Paratuberculose** (+ Besnoitiose pour certains départements).

➔ Exigez un dépistage par prise de sang via le **KIT INTRO** (réalisé de préférence chez le vendeur).

Pour plus d'informations, parlez-en à votre vétérinaire ou contactez-nous.